

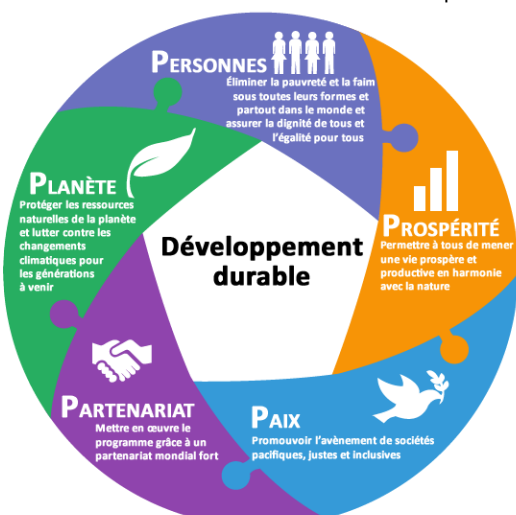
## **Présentation Générale de l'Agenda 2030**

## Présentation Générale de l'Agenda 2030

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, communément appelé Agenda 2030, est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité adopté en 2015 par tous les pays membres des Nations-Unies. Il vise, d'ici à 2030, l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions ; à combattre les inégalités ; à édifier des sociétés pacifiques et justes ; à protéger les droits de l'homme et à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ainsi qu'à protéger durablement la planète et ses ressources naturelles. Ce Programme ambitionne aussi de créer les conditions nécessaires à une croissance

économique soutenue qui profitera à tous et qui s'inscrit dans la durée, au partage de la prospérité et au respect du principe d'un travail décent pour tous, compte tenu des différents niveaux de développement national et des capacités des pays.

L'agenda 2030 comprend 17 Objectifs, appelés Objectifs de Développement Durable (ODD), 169 cibles (sous-objectifs) à atteindre d'ici à 2030 et des 231 indicateurs pour le suivi et l'examen de leur mise en œuvre en œuvre. Les 17 ODD doivent être atteints collectivement et mis en œuvre par tous les pays. Ils s'organisent autour des « 5P », car ils touchent sur les questions diverses concernant à la fois les populations, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats. Il repose sur le principe de ne laisser personne de côté. Ce principe d'équité et de justice vise à surmonter les inégalités et la discrimination fondées sur le genre, l'origine ethnique, le statut social ou d'autres critères résultant de facteurs comme la dynamique du pouvoir, les systèmes mal conçus et le manque de financement.



## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les ODD font suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés en 2000 sur la base d'un consensus largement partagé par toutes les Nations et les autres parties prenantes. Les huit OMD, portant entre autres sur la pauvreté monétaire et la faim, l'éducation, les maladies de masse, la santé maternelle et infantile-juvénile et l'égalité des sexes, ont permis de converger les avis sur la nécessité urgente d'accélérer le développement humain en luttant contre la misère.

Les ODD font suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés en 2000 sur la base d'un consensus largement partagé par toutes les Nations et les autres parties prenantes. Les huit OMD, portant entre autres sur la pauvreté monétaire et la faim, l'éducation, les maladies de masse, la santé maternelle et infantile-juvénile et l'égalité des sexes, ont permis de converger les avis sur la nécessité urgente d'accélérer le développement humain en luttant contre la misère.

A l'approche de l'échéance des OMD en 2015, une nouvelle dynamique internationale s'était mise en place pour définir un nouveau cadre de développement international, en partant des progrès, des imperfections et des défis émergents ou négligés dans les OMD. L'Agenda 2030 adopté en 2015 a permis de mettre en place un programme ambitieux qui va au-delà des OMD. Outre les priorités de développement considérées dans les OMD, notamment l'élimination de la pauvreté, la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'Agenda 2030 est un vaste éventail d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux.



La définition des ODD a suivi un chemin complètement différent des OMD. Les ODD et leurs cibles sont le fruit de plus de deux années de consultations publiques intenses organisées dans le monde entier et de mobilisation de la société civile et d'autres parties prenantes, où la voix des plus pauvres et des plus vulnérables a reçu toute l'attention qu'elle méritait. L'initiative des Nations-Unies « le monde que nous voulons » a permis à des centaines des millions de personnes de participer à la définition des ODD par l'identification des questions qui leur tiennent à cœur.

L'Agenda 2030 stipule que chaque pays est responsable de la mise en œuvre des ODD en fonction de ses priorités, du contexte et de son niveau de développement. Ainsi, s'il est vrai que les ODD sont intégrés, indissociables, globaux et applicables universellement, il est du devoir de chaque pays de choisir les cibles des ODD compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement et dans le respect des priorités et politiques nationales. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont les ODD et les cibles proposées devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales.